



Paris, le lundi 15 septembre 2025

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Revalorisation des formateurs et formatrices

Madame la Ministre,

Le gouvernement démissionnaire a publié un arrêté qui modifie le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du premier degré exerçant les fonctions de maître formateur ou chargés du tutorat des enseignants stagiaires.

Nous souhaitons vous faire part de notre étonnement dans la mesure où cette revalorisation, si nous la demandions depuis des années, intervient sans une concertation préalable qui aurait permis de discuter de la prise en compte de l'ensemble des formateurs et d'éviter que ne surgissent de nouvelles inégalités de traitement.

Cette revalorisation était une nécessité qui permet de reconnaître un peu mieux des fonctions essentielles au sein de l'Education Nationale. Néanmoins, nous regrettons qu'elle exclue les conseillers pédagogiques qui accompagnent, tous les ans, plusieurs stagiaires : la cause en est la rédaction de l'article 2 du Décret n° 2014-1016 du 8 septembre 2014 qui dispose que les enseignants du premier degré doivent être « affectés dans les écoles ou les établissements d'éducation spéciale » pour pouvoir en bénéficier. En sont également exclus les enseignants référents pour les usages du numérique (ERUN), éternels oubliés des revalorisations indemnitaires.

De telles exclusions engendrent non seulement des disparités financières, mais aussi des inégalités symboliques entre des personnels investis dans des missions complexes et indispensables.

L'attractivité de ces fonctions gagnerait à ce que non seulement la rémunération soit équitable pour tous les personnels investis dans ces tâches complexes, mais encore à ce que le sujet des missions de formateur soit traité dans son ensemble, notamment en ce qui concerne les conditions de travail.

En conséquence, nous vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir dès à présent modifier la rédaction de l'article 2 précité et, surtout, mettre le sujet à l'ordre du jour de l'agenda social une discussion constructive sur l'ensemble des missions de formation et des conditions de travail des formateurs.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre entière disposition pour toute discussion complémentaire sur ce sujet important. Nous vous assurons de notre engagement envers le service public d'éducation.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale

Handwritten signature of E. Allain-Moreno in black ink, with a horizontal line underneath the name.

Copie à :

- *M. Christophe GEHIN, Directeur général des ressources humaines*
- *M. Stéphane AYMARD, Conseiller social au cabinet de la Ministre*
- *Mme Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire*